



# Conseil municipal

## Compte rendu sommaire

Séance du 16 décembre 2020 à 19 H 00

L'an deux mille vingt, le 16 décembre,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents (20) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD Béatrice ; MM. MASSON Hugo, FOUCHÉ Laurent, HAPPERT Éric, Adjoint – Mmes BONARINI Sonia, BORNAZEAU Céline, CHEVRIER Cécile, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MARCHAND Maité, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MACARY Laurent, MAURILLE Bruno (*arrivée à 19h31*), MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (2) : Mme LAVANDIER Isabelle à Mme BOITARD Béatrice,  
M. RECLUS Michaël à Mme PORTE Nicole.

Absents excusés (3) : Mmes LAVANDIER Isabelle, LAINÉ Agnès ; M. RECLUS Michaël.

Secrétaire de séance : Mme CHEVRIER Cécile.

-0-0-0-0-

*Conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le public est autorisé à assister à la séance mais dans la limite de 10 personnes maximum.*

### ORDRE DU JOUR

- |   |           |
|---|-----------|
| - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020  | unanimité |
| - Marché à procédure adaptée (MAPA) pour travaux d'aménagement et de sécurisation de la place de l'église – Choix des entreprises | unanimité |
| Décision budgétaire modificative n°3 – Budget principal 2020 – Virements de crédits   | unanimité |
| - Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde                                       | unanimité |

### DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)

- Néant

## QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subventions CAF / DETR / fonds de concours CCLNG pour construction d'un city-stade,
- Désignation des membres titulaires et suppléants pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales,
- Projet d'installation d'un dancing avec licence IV,
- Envoi d'un courrier aux parents d'élèves,
- Projet d'un aménagement commercial au bourg, sur le parking de la pizzeria,
- Compte rendu des travaux de routes, cheminement piétonnier,
- Problème de stationnement devant l'école,
- Point sur la rédaction du journal communal avant publication,
- Réunion à la CCLNG avec le bureau d'études pour la confection du futur PLUi,

Madame le Maire souhaite à l'Assemblée de bonnes fêtes de fin d'année.

### SÉANCE LEVÉE À 21 H 36

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).